

/f1r/ Port-au-Prince* ce 17 février 1838

Mon cher ami

Après avoir écrit la l^éter^a à Anastaze^b * j'ai prit^c un | peut^d du courage a^e vous écrire ses^f deux mots pour |⁵ vous a^gprendre^g la mort de notre pe^ute^h Mé^lise* elle | a décédé hier aⁱ huit heur^j du matin et nous | a lessé^k pour pleurer sa mort. Il ce^l peut^l que lundi | je vous écrirai plus amplement, car il part un | Bâtiment.^m Titine* vous prie de présanⁿterⁿ |¹⁰ ses amⁱt civilités à votre dame. J'ai a^prit^o avec | bien de pén^pne^p la mort^q de Madame Michelle* - | Dit^f bonjour a^s tout^t ceux qui ont pancé^u à nous - | Dans le trouble ou^v je me vois il m'a été impossible | de vous écrire davantage et je vous prie de m'excuser.^w

|¹⁵ Je suis avec le plus profond | respect votre dévoué ami

| Diego Moya*

| P. S. nos affaires avec la France* a^x été termin^y | hier. Nous avons a payé^z douze millions de |²⁰ Gourde forte,^{aa} qui fait soixante millions de | franc.^{bb} dans trente ans. payable^{cc} en deux terme^{dd} | le premier dans quinze ans, irrégul^{ee}ier,^{ee} est^{ff} l'autre^{gg} | dits. mais annuellement.^{hh} c'est-à-direⁱⁱ deux | millions de franc^{jj} par ans.^{kk} Ils reçoivent rien en dan^{ll}ré^{ll} |²⁵ d'après leur condition.

/f1v/ Les commissaires^{mmm} | français qui sont ici, | sont | Mr Delascase.* |⁵ Gallau.* | Baudoin,* ect...
nn

/enveloppe/ [adresse] A Monsieur | Pierre Toussaint | No. 106 Reed Street | N. York

[/f1rv/] ^a lettre ^b Anastase ^c pris ^d peu ^e à ^f ces ^g apprendre ^h petite ⁱ à ^j heures ^k laissé ^l se peut ^m bâtiment ⁿ présenter ^o appris ^p peine ^q la mort ^r Dites ^s à ^t tous ^u pensé ^v où ^w m'excuser ^x ont ^y terminées ^z à payer ^{aa} Gourdes fortes ^{bb} francs ^{cc} Payables ^{dd} termes ^{ee} irrégulier ^{ff} et ^{gg} l'autre ^{hh} Mais annuellement ⁱⁱ c'est-à-dire ^{jj} francs ^{kk} an ^{ll} denrées ^{mmm} commissaires ⁿⁿ etc...